Maître Isidore RUFYIKIRI Avocat près les cours et Tribunaux du Burundi B.P: 1745 Bujumbura

Tél: 22 23 38 51 (Bur) 79 933 709 (Mob)

e-mail: rufyikiri@yahoo.fr

CURRICULUM VITAE

I. IDENTITE COMPLETE

Nom : RUFYIKIRI Prénom : Isidore

Nom du Père : RUFYIKIRI Paul

Nom de la Mère : MUJAKAZI Catherine

Date de naissance : 22 Mars 1954

Lieu de naissance : Gitega

Etat-civil : Marié et Père de 3 enfants

Nationalité : Burundaise

II. ETUDES FAITES:

- Ecole Primaire à Cankuzo

Ecole Secondaire :*cycle inférieur au Petit Séminaire de MUGERA (GITEGA).
*cycle supérieur au Séminaire de BUSASIRA (NGOZI).

- Université du Burundi :Diplôme :Licencié en Droit

III. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES.

- Janvier 1980 à Novembre 1982 : Magistrat (Substitut du Procureur de la République à Bujumbura).
- Novembre 1982 à Novembre 1987 : Conseiller du Président de la République pour les affaires juridiques, politiques et administratives.
- Novembre 1987 à Août 1990 : Premier Conseiller d'Ambassade (Adjoint de l'Ambassadeur) en Algérie, chargé des affaires politiques, diplomatiques et économiques.
- Août 1990 à Janvier 1994 : Premier Conseiller d'Ambassade (Adjoint de l'Ambassadeur) en Tanzanie, chargé des affaires politiques diplomatiques et économiques.
- De 1990 à Janvier 1991 : Chargé d'Affaires a.i Burundi à Dar-es-Salaam.

- Août 1992 à Janvier 1994 : Chargé d'Affaires a.i du Burundi à Dar-es-Salaam
- De Janvier 1994 à Mai 1994 : Rappel au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération.
- Mai 1994 à Janvier 1997: Conseiller (juge) à la Cour Administrative de Bujumbura.
- Janvier 1997 à Août 2000 : Prisonnier Politique, libéré le 30/8/2000 par acquittement à la Cour Suprême toutes Chambres Réunies. (voir détails infra).
- 10 Nov 2000 : Prestation de serment devant la Cour d'Appel et admission au Grand Tableau de l'Ordre des Avocats du Burundi.
- Du 10 Novembre 2000 à février 2014 : Avocat près les Cours et Tribunaux du Burundi.
- De Avril 2006 à Avril 2008 : Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats du Burundi.
- Du 3 Août 2006 au 15 Janvier 2007 : Prisonnier Politique, libéré par acquittement à la Cour Suprême. (voir détails infra).
- De Avril 2008 à Septembre 2008 : Membre et Secrétaire du Conseil de l' Ordre.
- Septembre 2008 à Avril 2009 : Bâtonnier a.i de l'Ordre des Avocats.
- Avril 2009 à Janvier 2015 : Bâtonnier élu de l'Ordre des Avocats.
- 9 Janvier 2014 : Tentative d'arrestation par le Procureur Général près la Cour Anti-corruption.
- Février 2014 à ce jour : Consultant Indépendant après ma radiation par la Cour d'Appel de Bujumbura sur injonction du Ministre de la Justice. La Cour de Justice d'Arusha a été saisie du recours en annulation, le jugement est attendu..

IV.EMPRISONNEMENTS SUCCESSIFS SUBIS PAR MAITRE Isidore RUFYIKIRI DANS SON COMBAT POUR L'ETAT DE DROIT et LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME :

1) <u>Du 17/1/1997 au 21/2/1997</u>: (Refus exprimé en Assemblée Générale d'une Association civile contre le retour du Major Pierre BUYOYA au Pouvoir par un coup d'Etat militaire contre un Président Civil du nom de Sylvestre NTIBANTUNGANYA : mon péché capital a été de déclarer publiquement que le retour de BUYOYA au pouvoir était une marche-arrière pour le Burundi et que la légalité constitutionnelle

devait mettre au pouvoir Léonce NGENDAKUMANA qui était Président de l'Assemblée Nationale. Mes Propos lui ont été aussitôt rapportés par ses agents zélés, d'où son courroux.

a) Infractions libellées pour la poursuite :

- -Réunion subversive.
- Atteinte à la Sûreté Intérieure de l'Etat.
- Atteinte à la Sûreté Extérieure de l'Etat.
- -Outrage envers le Chef de l'Etat.
- -Tentative de Coup d'Etat.
- Atteinte à l'autorité de l'Etat.

b) Conclusion:

Libéré par ordonnance de mise en liberté provisoire signée par le Procureur Général Grégoire MUYOVU qui fut aussitôt limogé. Le dossier est toujours dans les tiroirs du Procureur Général. Tous les régimes politiques qui se sont succédés depuis lors jusqu'à ce jour ne veulent ni le classer sans suite ni clôturer son instruction, juste pour garder une épée de Damoclès sur mon coup.

2) <u>Du 12/3/1997 au 30/8/2000</u>: Très furieux contre ma mise en liberté provisoire, le même Président Putschiste a ordonné à son chef des Renseignements de monter d'urgence un faux complot pour me rattraper et me remettre en Prison pour très longtemps. Un mercenaire Rwandais fut recruté pour venir m'accuser moyennant un paiement de 8.000.000 FBU(selon les aveux du Mercenaire devant la Cour Suprême en audience Publique)

a) Infractions poursuivies :

- Atteinte à la Sûreté Intérieure de l'Etat (Pose des mines anti-chars à Bujumbura).
- -Tentative d'assassinat du chef de l'Etat.

b) Conclusion:

Il s'avéra aussitôt que l'affaire des mines anti-chars était le fait de Pierre NKURUNZIZA (actuel Président) et ses hommes, et il fut condamné à mort. Il ne resta à ma charge que la tentative d'assassinat de BUYOYA.

Libéré par Arrêt d'acquittement rendu par la Cour suprême toutes chambres réunies, après avoir été traîné devant le Conseil de Guerre, devant la Cour Militaire et devant la Cour de Cassation, où j'ai chaque fois eu gain de cause. Ma détention a commencé dans les cachots des Police des Renseignements où j'ai passé 10 jours, puis dans les cachots de la Prison Centrale de Rumonge où j'ai passé 3 mois et enfin dans la Prison Centrale de MPIMBA où je suis resté jusqu'au 30/8/2000.

Sur tous ces parcours judiciaire, j'ai tenu à assurer moi-même ma défense, par peur d'une défense timide ou biaisée d'Avocats sous pression irrésistible du pouvoir militaire.

L'Avocat, Maître Pacelli NDIKUMANA, qui avait eu le courage de m'assister dès le début du procès devant le Conseil de guerre, a été aussitôt arrêté après la 1^{ère} audience pour me rejoindre immédiatement en prison, accusé également d'Atteinte à la sûreté Intérieure de l'Etat. Il finira par s'évader en Europe en 1999 après quoi on lui colla une condamnation de 15 ans de servitude Pénale.

3) Du 3/8/2006 au 16/1/2007: Victime d'avoir osé écrire une lettre officielle au Président de la République et à la Documentation (Police de Renseignements) pour exiger l'arrêt des tortures mortelles sur Alphonse-Marie KADEGE ancien Vice-président de la République, qui était mon Client, et sur un groupe de ses autres codétenus, dont le nommé Déo NIYONZIMA. Suite à une plaidoirie serrée et à une énorme pression, nous avons été acquittés et les deux personnes ci-dessus se sont aussitôt réfugiées aux Etats-Unis avec leurs familles.

a) Infraction poursuivie:

- Atteinte à la Sûreté Intérieure de l'Etat.

b) Conclusion:

Je fus acquitté par un Arrêt de la Cour Suprême

4) <u>Du 27/7/2011- 4/8/2011</u>: Victime d'avoir fustigé sur les media l'indignité des Juges et Magistrats qui venaient d'arrêter illégalement une consœur, Maître Suzane BUKURU, sur simple injonction d'un Membre du pouvoir exécutif, alors qu'elle assurait la défense d'un groupe de fillettes mineures violées dans une maison de protection sociale.

a) Infraction:

- Outrage envers les Magistrats.

b) Conclusion:

Je fus libéré sans jugement sur pression de la Communauté internationale, avec paiement d'une amende transactionnelle de 200.000 FBU pour acheter ma liberté.

5) Le 9/1/2014 de 9H00 à 16H00 :

- a) Infractions:
- Détournement
- Gestion frauduleuse.

b) Conclusion:

Après avoir signé 2 mandats d'arrêt différents contre moi le même jour, le Procureur Général près la Cour Anti-corruption m'a gardé dans ses bureaux puis a annulé les mandats pour me laisser rentrer chez moi. Toute la presse du Burundi était présente à mes côtés et a été témoin oculaire de toute la scène.

Le motif caché du montage de ce dossier se trouvait être la volonté du Gouvernement d'annuler mes capacités physiques et légales d'être reconduit en Février 2014 à la tête du Barreau que le pouvoir tient à mettre sous la direction d'un Bâtonnier membre du Parti dirigeant CNDD-FDD ou à sa solde; de même, en me

mettant en prison et en m'interdisant toute sortie du territoire national comme il l'a fait, le pouvoir de Bujumbura voulait m'empêcher d'aller plaider à la Cour Est Africaine d'Arusha les dossiers que j'avais soumis à la Cour contre le Gouvernement du Burundi et qui portaient sur la violation incessante des droits de l'homme, la spoliation des biens des particuliers et les emprisonnements illégaux. Il faut noter que j'étais le seul Avocat burundais à pouvoir engager et défendre ce genre de dossiers à ce moment-là, et le pouvoir de Bujumbura espérait qu'en me bloquant physiquement et professionnellement, tous ces procès tomberaient aux oubliettes.

V. EXPERIENCES EN MATIERE DE CONSULTANCE

- Janvier 2001: Réalisation d'un travail de Consultance commandé par l'ONG MEMISA, avec financement PNUD via PCAC, sur la « Relance de l'Agro-élevage et Activités Génératrices de Revenus pour les populations à la base » en Province MUYINGA.
- Novembre 2001 : Réalisation d'un travail de Consultance visant à confectionner un Guide de vulgarisation du Code de Procédure Pénale Burundais sur commande de l'ONG International Human Rights Law Group (actuel GLOBAL RIGHTS)
- 2001 2002 : Défense de dossiers criminels devant la chambre criminelle de la Cour d'Appel de Bujumbura, dans le cadre d'un contrat d'assistance judiciaire avec « AVOCATS SANS FRONTIERES ».
- 9 Décembre 2002 : Présentation d'un travail commandé par « PENAL REFORM INTERNATIONAL », sur la Réforme du Régime pénitentiaire Burundais.
- Octobre 2003 : Conférence sur la Justice Internationale : à Bujumbura.
- Novembre 2003: Rapport sur la problématique de l'Indépendance de la Magistrature au Burundi: travail commandé par la LDGL (Ligue des Droits de l'homme dans la région des Grands Lacs)
- 15 Novembre 2003: Etude sur les mécanismes juridiques et institutionnels nationaux et internationaux de lutte contre l'impunité: travail commandé par l'OAG (Observatoire de l'Action Gouvernementale).
- 3 Juin 2004 : Analyse juridique du projet de loi sur la Commission Nationale vérité et réconciliation : travail commandé conjointement par l' OAG et l' ONG GLOBAL RIGHTS
- 9 Avril 2005 : Tenue d'une Conférence à l'Université ESPOIR D'AFRIQUE sur le thème : " La Démocratie et les Droits de l'Homme " .
- 27 Août 2007 : Présentation d'un exposé sur " Le droit de la défense dans un procès pénal " au cours d'une Conférence Internationale sur les Droits de la défense et l'aide légale organisée à KIGALI (Rwanda) du 27 au 29/8/2007.
- Octobre 2007 : Conférence Annuelle de l'EALS à MOMBASA KENYA.
- 29 Février 2008 : Conférence du Barreau du Burundi sur le Projet de Code de Procédure Pénale : présentation d'un exposé sur " La Conduite du Procès Pénal

dans le respect du droit de la défense et du droit à la défense : Normes Nationales et Internationales ".

- 28-29 Novembre 2008 : Conférence Internationale de l'EAST Africa Law Society à ZANZIBAR.
- 1- 4 Décembre 2008 : Conférence internationale sur l'accès à la justice et l'Aide Juridique en Afrique : à KIGALI RWANDA.
- Décembre 2008 à ce jour : Animation et participation à plusieurs Séminaires et Conférences continentaux (Afrique) et Régionaux (EAC, COMESA, EALS).Uganda, Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud, Ile Maurice, Ethiopie, Cameroun, Genève, Swaziland etc.
- Novembre 2009 : Conférence Internationale de l'East Africa Law Society à KIGALI.
- Novembre 2010 : Conférence Internationale de l'East Africa Law Society à BUJUMBURA.
- Novembre 2011 : Conférence Internationale de l'East Africa Law Society à ARUSHA-TANZANIE.
- Novembre 2012 : Conférence Internationale de l'East Africa Law Society à KAMPALA-UGANDA.
- Novembre 2013 : Conférence Internationale de l'East Africa Law Society à MOMBASA-KENYA.
- De Novembre 2008 à aujourd'hui : Membre du Conseil d'Administration des Barreaux de la Communauté Est Africaine.
- De Août 2010 à Aujourd'hui : Président du Centre Burundais d'Arbitrage et de Conciliation (CEBAC).
- De Août 2009 à 2013 : Président de la Fédération Burundaise de KARATE.

VI AUTRES FONCTIONS ET ACTIVITES DEJA EXERCEES.

- 1980 1987: Membre de plusieurs commissions politiques Nationales.
- Janvier 1981 Juillet 1981 : Stage de Formation Politique en Allemagne
- Janvier 1983 Septembre 1987 : Président du Conseil d'Administration de l'OCIBU (Office des Cafés du Burundi)
- Membre de plusieurs missions officielles de niveau ministériel en Afrique, en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique.
- Membre de la délégation présidentielle :
 - En République du Rwanda : Juillet 1982.
 - Au Sommet France-Afrique de Bujumbura : Novembre 1984
 - A la réunion du Comité Paritaire ACP CEE : Décembre 1984

- Au Sommet des Chefs d'Etat de la ZEP (Zone d'Echanges Préférentiels) : Janvier 1985 à Bujumbura
- Au Sommet France-Afrique à Paris : 1985
- Au Sommet de la ZEP à Addis-Abeba : 1986
- Au Sommet de la Francophonie à Québec (Canada) : Septembre 1987
- Au Sommet de la ZEP à LUSAKA : 1992.
- 1989 1990 : Vice Président du Groupe diplomatique Africain (Diplomates non Chefs de Mission) à Alger.
- 1991 1994 : Président du Groupe Diplomatique Africain à Dar-es-Salaam.

VI. LANGUES:

- KIRUNDI : Langue maternelle

- Autres Langues :

i : Français : très bien (écrit et parlé)ii : Anglais : couramment (écrit et parlé)

iii: Swahili: Ordinaire.

Fait à Bujumbura, le 18 / 03/2015

Isidore RUFYIKIR